



Licenciement d'un commun accord

Par **cocolilou**, le **16/05/2008** à **10:34**

je suis employée depuis Décembre dans un cabinet d'administrateur de biens. Au début tout se passait bien et puis mon employeur a commencé à me faire des avances. le soucis c'est que nous sommes 3 salariés dont 1 à mi-temps et le 2ème est parti à la retraite et donc nous avons un nouveau depuis avril.

ayant peur pour mon travail je n'ai osé rien dire, ma collègue qui est à mi temps est à 2 ans de la retraite et aime bien me tirer dans les pattes pour avoir la gratitude de mon patron et vu mon jeune âge (20 ans) là encore je n'ose rien dire.

après un arrêt de 3 semaines pour dépression, le retour a été très difficile et j'ai enfin réussi à trouver un projet professionnel qui n'a rien à voir avec l'immobilier.

je suis alors allée voir mon patron et lui ai parlé directement d'un licenciement. Ma motivation? je lui ai dit que c'était pour reprendre mes études, ce qui n'est pas faux ! il est d'accord mais aimerais savoir s'il me licencie pour incompatibilité d'humeur ou autre s'il a un laps de temps avant de réengager quelqu'un....

merci de bien vouloir me renseigner et pour le laps de temps et pour des motivations autres que de licenciement qui ne me nuirait pas pour plus tard et que je puisse toucher les ASSEDIC ce qui m'aidera à payer ma formation

cordialement,

une jeune fille qui ne sait plus où donner de la tête...